



## UK BIOT: Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2021

### Résumé exécutif

Ce rapport concerne la flotte commerciale britannique et la pêche récréative dans les territoires britanniques de l'océan Indien (BIOT). Avant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en janvier 2021, la flotte commerciale du Royaume-Uni opérait selon les règlements de l'UE. Toutefois, pour faciliter les choses, le présent rapport présente à la fois le Royaume-Uni (UE) et le Royaume-Uni (BIOT).

En 2020, le Royaume-Uni n'avait qu'un seul palangrier commercial opérant dans la zone de la convention CTOI, d'une longueur totale de 45 mètres. Il opérait principalement dans la zone sud-ouest de l'océan Indien en haute mer, ciblant les grandes espèces pélagiques (requin bleu, espadon et thon). Le programme d'observateurs scientifiques du Royaume-Uni a débuté à la mi-2017 et la première année complète de données d'échantillonnage, couvrant environ 11 % des jours de pêche, a été déclarée en 2019. Aucun échantillonnage n'a été effectué en 2020 en raison de problèmes autour du Covid 19. Le navire avait également quitté la zone avant la fin de l'année, lorsque l'échantillonnage aurait été prévu. Les eaux du BIOT sont une zone de protection marine (ZPM) interdite à la pêche commerciale. Diego Garcia et ses eaux territoriales sont exclues de la ZMP et comprennent une pêche récréative.

La pêche récréative a débarqué 6,5 tonnes de thon et d'espèces apparentées sur Diego Garcia en 2020. Les principales espèces de thon ciblées par les pêcheries industrielles (albacore et listao, aucun thon obèse n'a été capturé) ont représenté 50,20 % des captures totales de thon et d'espèces apparentées de la pêche récréative. Reconnaissant que l'albacore est actuellement surpêché et sujet à la surpêche dans l'océan Indien et que la résolution 19/01 cherche à y remédier, le Royaume-Uni a pris des mesures pour réduire le nombre d'albacores capturés dans la pêche récréative et encourager leur remise à l'eau. Des données de fréquence de longueur ont été enregistrées pour un échantillon de 211 albacores provenant de cette pêcherie. La longueur moyenne était de 79 cm. Les requins capturés dans le cadre de la pêche récréative sont remis à l'eau vivants.

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) reste l'une des plus grandes menaces pour l'écosystème du BIOT, mais il existe une série d'autres menaces, notamment les espèces invasives et nuisibles, le changement climatique, le changement côtier, les maladies et la pollution, y compris les engins de pêche mis au rebut tels que les dispositifs de concentration des poissons. En 2020, le responsable de l'environnement du BIOT a continué à faire avancer les priorités actuelles en matière de conservation. En 2020/21, les recommandations du Comité scientifique et celles traduites en résolutions de la Commission ont été mises en œuvre, le cas échéant, par les autorités du BIOT et font l'objet de rapports.